



Bilan des activités de microfinance du FEI

En Europe, le secteur de la microfinance est relativement récent, mais ses perspectives de croissance sont passionnantes, notamment dans les États membres dont le cadre réglementaire permet à des fournisseurs de microcrédits d'accroître leur capacité de prêt, voire de se transformer en banques à part entière.

Depuis 2000, le Fonds européen d'investissement (FEI) apporte son soutien, sous forme de garanties, de prises de participations, de prêts et de services de renforcement des capacités, à des intermédiaires de microfinancement qui comprennent aussi bien des banques solidement implantées que des institutions financières de petite dimension. De précédentes évaluations ont permis d'analyser des initiatives spécifiques mandatées par la Commission européenne et gérées par le FEI, comme, par exemple, Jasmine (action commune pour soutenir les institutions de microfinance en Europe), l'instrument européen de microfinancement Progress et l'EaSI (programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale). La division Évaluation des opérations (EV) a utilisé ces études pour analyser l'ensemble des activités de microfinance du FEI et déterminer là où des progrès sont possibles.

De manière générale, le montant des microcrédits est inférieur à 25 000 EUR, ce type de prêt étant adapté aux travailleurs indépendants et aux 91 % de toutes les entreprises européennes, qualifiées de microentreprises.

Le succès du FEI

Le bilan établi montre que le FEI a réussi à proposer des produits qui répondent aux besoins d'une grande variété d'intermédiaires financiers opérant sur de multiples marchés européens. Cela, essentiellement, parce que le FEI :

- comprend les besoins du secteur ;
- adapte ses produits en conséquence ;
- fournit des informations et des conseils à ses intermédiaires financiers ;
- a renforcé son processus de sélection de ses intermédiaires financiers.



Ce que devrait améliorer le FEI :

- le compte rendu de son impact social ;
- le maintien de synergies avec les activités de microfinance de la BEI.

Le FEI devrait envisager les actions suivantes :

- élaborer une stratégie de la microfinance au niveau du Groupe BEI et organiser une coordination formalisée des activités de microfinance ;
- s'efforcer de réduire les coûts opérationnels des intermédiaires financiers ;
- encourager les intermédiaires financiers à renforcer leur action sociale et leur impact dans ce domaine ;
- assurer le suivi des évaluations et analyses de ses activités de microfinance.




L'évaluation complète est disponible à l'adresse ci-dessous :
<http://www.eib.org/infocentre/publications/all/stocktaking-exercise-on-evaluations-of-the-eifs-microfinance-activities.htm>






La banque de l'UE

Contacts



Division Évaluation des opérations

 Evaluation@eib.org
www.bei.org/evaluation

Bureau d'information

 +352 4379-22000
 +352 4379-62000
 info@bei.org

Banque européenne d'investissement

98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
 +352 4379-1
 +352 437704
www.bei.org